

FRG ESS - Fonds Régional de Garantie des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

- La Région Pays de la Loire, via le FONDES :
 - soutient financièrement les projets de développement, de transmission, de reprise collective d'entreprise, de restructuration ou encore de transformation d'entreprise.
 - accorde une garantie sur un prêt bancaire pour faciliter et sécuriser son obtention, mais aussi limiter le recours aux cautions personnelles du dirigeant
- Les projets peuvent concerner :
 - le développement de l'entreprise (financement d'investissement et/ou du fonds de roulement)
 - la transmission d'entreprise par transformation de sociétés de capitaux en coopérative de salariés
 - la reprise collective d'activités par des salariés pour des entreprises touchées par un plan social ou une liquidation.

Montant de l'aide

- Une intervention en garantie de prêt bancaire à court et moyen terme.
- La garantie s'élève à 50% du montant du prêt pour les entreprises de plus de 3 ans et à 65% pour les entreprises de moins de 3 ans, dans la limite de 65 000 €.

Informations pratiques

- Les dossiers sont adressés par le demandeur à FONDES Pays de la Loire qui instruit la demande. La décision est prise par le comité d'engagement de FONDES Pays de la Loire en collaboration avec la Région.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Economie Sociale et Solidaire
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES

Web : www.paysdelaloire.fr